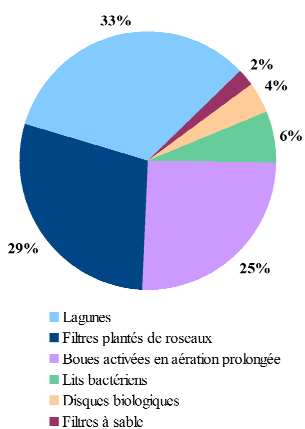


ASSAINISSEMENT DANS LE DÉPARTEMENT

La Haute-Saône compte 232 stations de traitement des eaux usées, principalement des lagunages, des filtres plantés de roseaux et des boues activées.



Les stations de traitement de type "filtres plantés de roseaux" (FPR ou rhizosphère) sont apparues au cours des années 1990 et supplantent progressivement la création de stations de type lagunage du fait d'une meilleure performance épuratoire.

De plus l'emprise nécessaire pour l'installation d'une station type FPR est réduite de moitié par rapport à une lagune :

Ex : pour une station de 400 EH :
Lagune = 6 000 m² / FPR = 2 600 m²



FPR avant plantation des roseaux

SISPEA

La base de données SISPEA, créée par la loi sur l'eau de 2006, a pour vocation de consolider au niveau national l'organisation existante des services et les indicateurs techniques et financiers figurant dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), que **toute collectivité compétente dans ces domaines doit rédiger annuellement.**

La participation à cet observatoire (saisie des données, mise en ligne du RPQS et de la délibération) est obligatoire depuis 2015 pour les collectivités de 3500 habitants et plus (articles L et D2224-5 du code général des collectivités territoriales). Elle doit être effective au plus tard le 15 octobre de l'année N+1 pour les données de l'année N.

La direction départementale des territoires a pour rôles l'animation locale de cet observatoire et la validation des données saisies.

Le renseignement de SISPEA par tous les services d'eau et d'assainissement est indispensable pour connaître le coût réel de l'eau et son évolution dans le département.

POUR PLUS D'INFORMATION

Direction départementale des territoires de la Haute-Saône
Service environnement et risques / Cellule eau
24 bd des Alliés - CS 50389 - 70 014 VESOUL Cedex
ddt-ser@haute-saone.gouv.fr

ORGANISATION DES SERVICES ET PRIX DE L'EAU EN HAUTE-SAÔNE EN 2014

Janvier 2017

En Haute-Saône, environ 31 millions de m³ d'eau sont prélevés chaque année pour l'alimentation en eau potable. De son captage dans le milieu naturel à sa distribution au robinet, l'eau est l'objet d'un grand nombre de "services" : prélèvement de l'eau brute, traitements pour la rendre potable, surveillance de la qualité, distribution jusqu'aux abonnés, puis collecte et traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.



Ces différentes étapes, mises en oeuvre par les services publics d'eau et d'assainissement, ont un coût, supporté par les usagers du service, au travers d'une redevance.

L'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, (SISPEA) alimenté par les services publics et animé localement par la direction départementale des territoires (DDT), permet de suivre un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'organisation et à la qualité de ces services.

Cette brochure présente pour la première fois un panorama des services et du prix facturé aux usagers en Haute-Saône à partir d'une analyse des données collectées pour l'année 2014.

Cette approche n'est pas exhaustive car seuls 26 % des services représentant 57 % de la population ont transmis leurs données eau potable pour 2014 (18 % et 49 % pour l'assainissement).

A l'heure de reconfiguration des services qui s'annonce dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité et de l'organisation territoriale à l'horizon 2020, la présentation de ces données est importante et permet d'établir un état des lieux.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LA HAUTE-SAÔNE

DDT
DES SERVICES
de l'État
en vos côtés

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE
LA HAUTE-SAÔNE

► PRIX MOYEN DÉPARTEMENTAL



Distribution de l'eau potable

1,97 € TTC/m³

Collecte, traitement des eaux usées

1,34 € TTC/m³

Ce prix correspond à une dépense annuelle de 398 € TTC pour une famille ayant une consommation de 120 m³ (valeur de référence nationale pour une consommation de 3-4 personnes).

Pour le département, les tarifs varient pour les services d'eau et d'assainissement de :

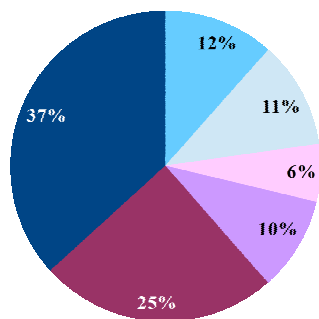
- 1,14 à 3,49 € TTC/m³ en eau potable (taxes et redevances incluses)
- 0,33 à 2,83 € TTC/m³ en assainissement (taxes et redevances incluses)
- 1,41 à 4,73 € TTC/m³ pour le prix global (taxes et redevances incluses)

Pour comparaison, le prix moyen national, en 2014, était de 3,91 € TTC/m³, dont 1,97 € TTC/m³ pour l'eau potable et 1,94 € TTC/m³ pour l'assainissement collectif (source : observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, extraction décembre 2016).

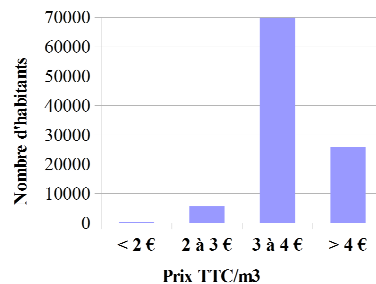
► COMPOSITION D'UNE FACTURE D'EAU

Une facture d'eau se compose réglementairement de 3 parties : l'eau potable, l'assainissement et les taxes et redevances perçues pour le compte de l'État et des agences de l'eau. Elle est constituée d'une part variable calculée en fonction du volume consommé et éventuellement d'une part fixe (abonnement, location de compteur).

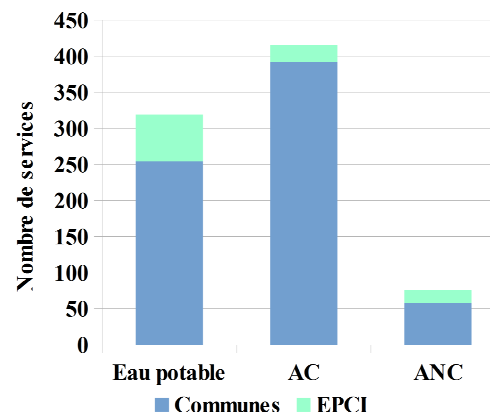
En Haute-Saône, l'eau potable représente 60% de la facture d'eau dont 11% de taxes et redevances ; l'assainissement représente 40% dont 6% de taxes et redevances.



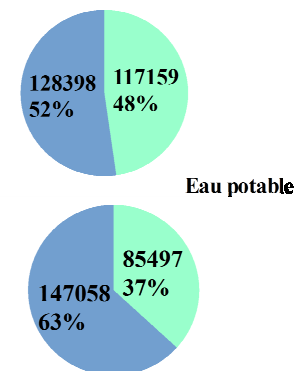
■ Part variable eau potable
■ Part fixe eau potable
■ Taxes et redevances eau potable
■ Part variable assainissement
■ Part fixe assainissement
■ Taxes et redevances assainissement



► ORGANISATION DES SERVICES DE L'EAU



Habitants par type de service



EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
AC : Assainissement Collectif
ANC : Assainissement Non Collectif

Les EPCI ne représentent que 20% des services d'eau potable et que 6% des services d'assainissement. Le département se caractérise par une multitude de services communaux, tant pour l'eau potable que pour l'assainissement.

Cette caractéristique est une spécificité du département de la Haute-Saône qui constitue souvent un obstacle pour la mise à niveau des outils et pour la qualité des services rendus. (protection des captages, traitement de la turbidité et de l'agressivité, amélioration des rendements de distribution,...)

► INTERCOMMUNALITÉ ET PRIX DE L'EAU

		Prix (TTC/m ³)	
		Eau potable	Assainissement
EPCI	Régie	1,78	1,62
	Affermage	2,31	2,16
	Total	2,23	1,89
Communes	Régie	1,90	1,26
	Affermage	2,76	1,64
	Total	1,89	1,29

Compte tenu du nombre limité de communes ayant répondu, ces données sont à analyser avec beaucoup de précaution

► RENDEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

En 2014, le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau potable dans le département est de 76%. Il varie entre 36% et 95%. Une dégradation de ce rendement est globalement constatée.

Les travaux d'amélioration des réseaux sont donc à poursuivre prioritairement sur le département.

► POPULATION ET PRIX DE L'EAU

En 2014, la majorité de la population haut-saônoise paye l'eau plus de 3 € TTC par m³. En effet, **68,8% de la population la payent entre 3 et 4 €** et 25,4% plus 4 € le m³.

Seuls, 0,4% de la population payent l'eau moins de 2 € et 5,5% entre 2 et 3 € le m³.